

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'ordre de renvoi en date du 3 juin 1993, votre comité a examiné le projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des moeurs), dont votre comité a convenu de faire rapport avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Friesen: Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre pour revenir à la présentation de pétitions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Surrey—White Rock a-t-il le consentement unanime pour déposer une pétition?

Une voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacKay: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Hillsborough dispose encore de sept minutes dans la période des questions et observations.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé plus tôt dans le débat de l'importance des consultations auxquelles les gouvernements provinciaux sous la direction de l'ancien premier ministre, M. Ghiz, et sous la direction de l'actuelle première ministre, M^{me} Callbeck, ont procédé auprès des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard avant de donner le feu vert à ce projet de raccordement fixe de l'île du Prince-Édouard.

• (1505)

Étant donné que certains députés néo-démocrates ont semblé absolument déterminés tout à l'heure à la Cham-

Initiatives ministérielles

bre à donner faussement l'impression qu'il n'y avait pas eu un minimum ou un niveau inhabituel de consultation auprès des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard avant qu'on donne le feu vert à ce projet, je voudrais demander à mon collègue, le député de Hillsborough, qui a été un tenant du processus d'évaluation tout au long de l'étude du projet de loi, quel a été exactement le niveau de consultation publique auquel on a procédé dans l'Île-du-Prince-Édouard. Plus précisément, pourrait-il nous dire quels ont été les résultats du référendum qu'on y a tenu en 1988 et quel niveau de soutien les sondages d'opinion publique révèlent aujourd'hui chez les habitants de la province?

M. Proud: Monsieur le Président, encore une fois, je remercie mon collègue, le député de Dartmouth, d'avoir posé des questions très pertinentes en l'occurrence.

Je suppose que la réponse concernant l'importance des consultations publiques dépend de la personne à qui l'on pose la question. Si on me la pose à moi, je répondrai que, à mon avis, la population a suffisamment participé au processus. Je ne vois pas ce que d'autres consultations donneraient. Il y a eu de nombreuses réunions à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas seulement dans cette province. Il y en a eu aussi au Nouveau-Brunswick et dans la région de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Certains peuvent sans doute soutenir qu'il n'y a pas eu assez de consultations. Personnellement, j'ai assisté à de nombreuses réunions. Un grand nombre de personnes ont participé à toutes ces réunions. Les tenants et les détracteurs de la mesure législative concernant ce projet ont tous eu la possibilité d'exposer leurs points de vue et, à ma connaissance, tout le monde a été entendu. J'imagine que nous pourrions encore tenir des audiences pendant six mois ou un an, mais je me demande ce que cela donnerait.

Comme je l'ai dit ce matin et l'autre jour, si tous les projets qui ont des répercussions environnementales étaient étudiés comme celui-ci l'a été et qu'ils mobilisaient autant d'énergies, je ne crois pas que les projets dont nous entendons actuellement beaucoup parler à la Chambre et partout au Canada poseraient des problèmes. À mon avis, la population de l'Île-du-Prince-Édouard s'est exprimée. Elle l'a fait en 1988. Les résultats étaient alors assez serrés; 60 p. 100 étaient en faveur, et 40 p. 100 étaient contre. Cependant, d'après des sondages réalisés en février et en mars, 65 p. 100 de la population de l'île étaient en faveur du projet.

Je crois savoir que, d'après des sondages plus récents, 70 p. 100 appuient maintenant le projet. Cela dépend du secteur de l'île où l'on se trouve. Dans la région où j'habite, je crois que près de 80 p. 100 de la population est en faveur du projet. De plus en plus de gens commencent